

Le Maire lit à l'assemblée une note de Monsieur le Percepteur de VANDOEUVRE Receveur de la Commune, en date du 05 Décembre 1974, par laquelle il demande qu'un marché de régularisation soit établi pour les travaux d'aménagement de la Maison des Jeunes de LUDRES, exécutés par l'entreprise Victor CHAIZE, 29 rue Lothaire II à NANCY.

En effet, le montant total des travaux, réparti sur trois factures, s'élève à 31 108,69 F. TTC.

La somme de 20 000 F. étant dépassée, le règlement ne peut se faire sans marché de gré à gré de régularisation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- le Maire est autorisé à signer, à titre de régularisation, un marché de gré à gré d'un montant de 31 108,69 F. avec l'entreprise Victor CHAIZE 29, rue Lothaire II à NANCY.